

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 21/05/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 27 mai à 20h
DATE D'AFFICHAGE 21/05/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Delbecq, Lanfranc de Panthou, Perrier, MM. Deau, Gué, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Letourneur, Roux, Vandercamère-Desmorteux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Simon, Conseillers.
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 27	<u>Absents excusés</u> :
PRÉSENTS : 20	Mme Brioul a donné pouvoir à M. Monsimier M. Joubin a donné pouvoir à M. Deau M. Pignorel a donné pouvoir à Mme Perrier M. Stoffel a donné pouvoir à Mme Lanfranc de Panthou Mme Le Déroff a donné pouvoir à M. Péru M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel
VOTANTS : 26	<u>Secrétaire de séance</u> : Mme Lanfranc de Panthou

OBJET : SERVICE COMMUN EFFICACITÉ ÉNERGETIQUE : ADHÉSION COMPLÉMENTAIRE POUR LE PROJET DE RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DE L'ÉCOLE VICTOR HUGO

Par délibération n°68.12.21 prise par le conseil municipal le 12 décembre 2021, la commune a adhéré au service commun proposé par Caen la mer afin de bénéficier d'un accompagnement sur l'efficacité énergétique des bâtiments communaux.

Afin de bénéficier d'un accompagnement propre au projet de rénovation/extension du restaurant scolaire concerné par l'application du décret Tertiaire, le conseil municipal s'est également engagé sur une mission complémentaire dite « tertiaire » en 2022 (délibération n°19-04-22).

Il est proposé d'adhérer à une mission complémentaire du service Efficacité énergétique de Caen la mer pour bénéficier de la même expertise spécifique sur le projet de rénovation énergétique de l'école Victor Hugo concerné par l'application du décret Tertiaire. Le coût complémentaire est de 1000 € par an, prévu pour 4 ans à partir de 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De demander au service commun pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics d'étudier le bâtiment de l'école Victor Hugo selon la mission dite « tertiaire » prévue dans la convention d'adhésion au service commun,
- D'approuver l'engagement financier sur 4 ans concernant ce bâtiment,
- D'autoriser la maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

La Maire

Nathalie DONATIN
